

# LE BUDGET PRIMITIF 2023

**0%**  
d'augmentation des taux de la fiscalité communale.  
Les bases locatives augmentent de 7.1 % sur l'ensemble du territoire national.  
Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mais la taxe d'habitation est toujours due pour les résidences secondaires.

**0€**  
d'emprunt en 2023 et un désendettement qui se poursuit  
**2 millions €** investis pour la commune  
**597€ /** 

**La dette**  
**Capital restant dû au 31/12/2022**  
**870 771 €**  
**259€ /**   
**Annuité de la dette en 2023**  
**165 995 €**  
**49€ /**   
La dette ne doit pas être vue comme un poison, mais plutôt comme un outil nous permettant d'investir dans le respect des capacités financières de la commune.

## LE BUDGET DE LA VILLE



Bon à savoir

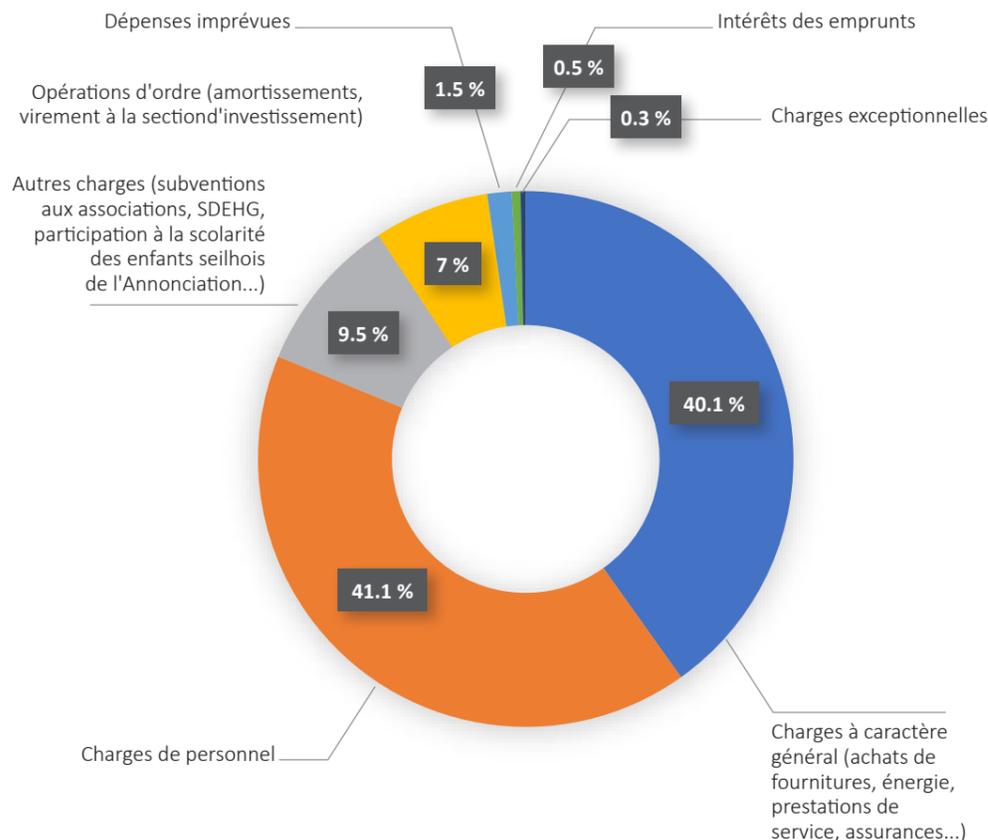
### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

il regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la bonne marche de la collectivité.

### BUDGET INVESTISSEMENT

Il regroupe les dépenses et les recettes permettant d'entretenir et de créer des équipements publics. La municipalité travaille sur une programmation pluriannuelle des investissements.

### TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Une politique d'investissement ambitieuse  
Des projets inscrits dans un Plan Pluriannuel

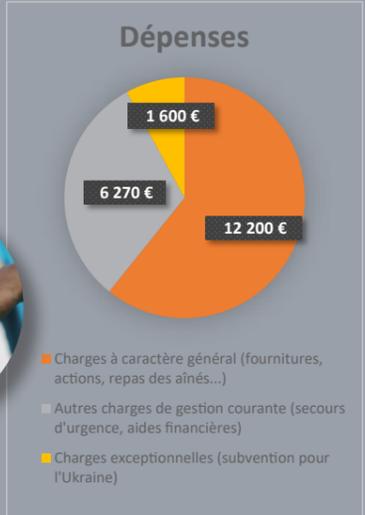
Des axes prioritaires :  
**ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE**

### LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN 2023



### ZOOM SUR...

#### LE BUDGET DU CCAS



#### LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

